

# BILAN DE COMPETENCES

Selon les articles R-900-1, R-900-2 et R-900-3 du Code du Travail  
CPF202



RYTHME DE FORMATION :

Formation continue

CENTRE DE FORMATION :

Saint Herblain

## Contexte :

Notre environnement de travail est en mutation permanente. Notre contexte qu'il soit personnel, social, nos envies, nos aspirations, nos motivations, de la même façon, sont amenés à évoluer et il est parfois difficile d'imaginer construire de nouveaux horizons professionnels. S'orienter, se réorienter, faire le point, donner sens au travail, envisager ses propres mobilités professionnelles, nécessite de prendre le temps et de s'y appliquer avec méthode. Le bilan de compétences vous permettra d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

## Pré-requis

- > Inscription volontaire et consentement du bénéficiaire à la démarche

## Durée

- > Durée de l'accompagnement selon le besoin de la personne
- > Un maximum de 24 h, réparties sur plusieurs semaines

## Tarifs

- > Un conseiller vous propose un entretien préalable d'information, gratuit avant de vous engager
- > Coût de la prestation : 1800,00 € net de taxes
- > Salariés en CDI, CDD, Intérim, demandeurs d'emploi selon certaines conditions (financements possibles selon les situations : CPF, plan de développement des compétences de l'entreprise...)

Nos équipes vous accompagnent dans le montage financier de votre parcours de formation (Employeur / OPCO / CPF).

## Modalités d'accès

### PUBLIC

- > Toute personne active, notamment :
  - o Les salariés du secteur privé,
  - o Les demandeurs d'emploi,
  - o Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.).

### RECRUTEMENT

- > Positionnement et entretien individuel : prise en compte de l'expérience antérieure, du niveau de maîtrise initial, des compétences et des objectifs à atteindre
- > Etablissement d'un contrat Pédagogique et d'une convention, d'un planning adapté à la situation du participant et aux exigences de l'employeur et/ou OPCO et/ou disponibilités

## Méthodes utilisées

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé assuré par un conseiller unique tout au long de votre démarche sous la forme d'entretiens individuels, de propositions d'outils spécifiques variés, adaptés et propices à la formalisation de votre réflexion, de conseils et de notre réseau professionnel. Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est modulable et variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne :

- > **Une phase préliminaire a pour objet de** : D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire / De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin / De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
  - > **Une phase d'investigation permet au bénéficiaire** : Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence / Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.
  - > **Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de** : S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation / Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels / Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.
- Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

## Modalités d'évaluation

- > Présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.



Centre de formation de Saint Herblain

Lieux de formation : Blain, Chateaubriant, Clisson, Nantes et Saint-Herblain

02 28 44 32 14 – capformation@capformation.net

Maj le 22/09/2025